

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 24 mars.

Le grand-duc de Berg, à la tête de l'armée française, est entré ce matin dans notre ville. La joie régnait sur tous les visages, et les Français ont été accueillis avec tous les témoignages de la satisfaction. La belle tenue des troupes, après une si longue marche, la beauté des régimens de cuirassiers ont été singulièrement remarqués.

Le grand-duc est descendu à l'Amirauté. Le gouverneur, les grands d'Espagne et les corps de la garnison lui ont été présentés. Il les a reçus avec la plus grande amabilité. Les troupes à cheval et une division d'infanterie sont casernées dans la ville. Plusieurs divisions sont campées sur les hauteurs, sous des tentes.

Le corps du général Dupont est à Ségovie et à l'Escurial. La tranquillité est entièrement rétablie à Madrid, et nous sommes certains qu'elle ne sera plus troublée.

RUSSIE.

Riga, le 16 mars.

La dernière opération de l'armée russe a été de s'emparer de Tavastheus, point central où aboutissent toutes les communications du pays. On n'y a trouvé aucune résistance. Il y avait un petit fort qui a été abandonné. Deux mille hommes au plus couvraient, dit-on, cette place; ils se dispersèrent à l'approche des Russes. Le général Buxhowden avait annoncé avec emphase qu'il avait devant lui un corps de 20.000 hommes: on ne l'a pas plus vu que les 2000 qu'on dit s'être dispersés.

Le corps du général Tutschkoff s'est emparé des places de Saint-Michel et de Christina où était la flotille suédoise des lacs. Elle a été brûlée par les Suédois. Ce corps marchait sur Tavastheus. Cette place ayant été occupée par le général Buxhowden, il se porta sur Vasa.

L'armée du général Buxhowden, dite la grande, se dirige de Tavastheus sur Abbo. Plusieurs régimens de réserve se portent à Sweaborg qu'on avait seulement masqué jusqu'alors. Les assiégés cassent les glaces qui environnent Sweaborg. Le point le plus faible de la place est du côté de terre, mais il est garni, dit-on, de 400 bouches à feu. On commencera par jeter des bombes dans la place. On parle aussi d'un assaut.

Le général Buxhowden se rend en personne à Helsingfors.

Il y a environ 40 mille hommes employés dans ces expéditions. Il n'y a pas eu cent hommes hors de combat depuis l'ouverture de la campagne. On a pris quelques centaines d'hommes et un lieutenant-colonel. En général, les Suédois ont cédé par tout, même aux Cosaques.

Suivant les derniers rapports, les passages de la poste, entre les îles d'Aland, sont gelés; mais le grand canal ne l'est pas: il faudrait alors remonter sur Vasa pour passer en Suède.

La communication ayant été interrompue par les glaces le 16 février, et le courrier, portant à M. d'Alopeus la déclaration de guerre, étant parti le 17, il est probable qu'il aura pris par Torneo; en sorte que la Finlande aura été occupée avant qu'on ait été instruit de la déclaration à Stockholm.

Des nouvelles de Copenhague portent que le 16 février M. d'Alopeus attendait impatiemment des nouvelles de sa Cour: il n'en avait pas reçu depuis un mois.

SUEDE.

Stockholm, le 8 mars.

Lorsqu'on sut ici la nouvelle de l'invasion des troupes russes dans la Finlande suédoise, et que le public apprit l'arrestation du ministre et de toutes les personnes de la mission de Russie, un grand mécontentement se manifesta dans les esprits. Le corps diplomatique fit de vives représentations au baron d'Ehrenheim, ministre des affaires étrangères. Le comte de Moltke, le baron de Bender et M. de Terrach firent les premiers des réclamations sérieuses contre un procédé aussi extraordinaire, et qui en portant atteinte

à ce qu'il y a de plus sacré dans le droit des gens, devait inspirer à tous les ministres étrangers de justes craintes. M. d'Ehrenheim promit d'obtenir de la part du roi son maître, si ce n'était une révocation des ordres donnés, du moins des modifications et des adoucissements dans la situation de M. d'Alopeus et de sa famille.

Le 5 mars, les choses n'étant point changées, le corps diplomatique présenta des notes au président de la chancellerie.

Le 7, les chefs des légations furent invités à une conférence par le baron d'Ehrenheim qui leur communiqua une dépêche négative du roi. Ils renouvelèrent en conséquence les protestations verbales et par écrit qu'ils avaient faites. Madame d'Alopeus partage le sort de son mari. Personne, excepté le médecin de cette maison, ne peut y pénétrer. Un courrier destiné à M. d'Alopeus, a été arrêté à Abbo, et ses dépêches ont été portées au roi.

Les nouvelles que nous avons reçues de la Finlande, par le moyen d'un caboteur qui n'a pas craint de s'engager au milieu des glaçons, vont jusqu'au 1^{er} mars. Les troupes russes n'étaient point encore entrées à Helsingfors; mais aucune résistance ne pouvait avoir lieu de ce côté. Un petit corps d'armée suédois s'était rassemblé à Tavastheus; il a eu quelques affaires en défendant les défilés. Le colonel Stiemwall a été fait prisonnier avec le détachement qu'il commandait. La moitié des gardes à cheval de la garnison de Stockholm, et les régimens d'infanterie d'Ostrogothie, de Sudermanie, d'Upland et de Westmanie ont reçu l'ordre de s'assembler près d'Orebro, à 17 milles ouest de la capitale. Ces troupes forment un corps de réserve. La totalité des troupes réglées mises sur le pied de guerre s'élève au plus à 20 ou 21.000 hommes. On s'efforce d'organiser à la hâte quelques levées extraordinaires, pour tâcher de s'opposer à quelque attaque qui aurait lieu d'un autre côté que celui de la Russie. Jusqu'à présent, le gouvernement repousse toute inquiétude à cet égard. Il répand même que les troupes norvégiennes se sont repliées vers les côtes, et que du côté de la Suède la communication est libre avec

Il n'y a à Gothembourg, guère avec les bruits qu'on avait accordé, pandre, que trois vaisseaux de ligne, et quatre ou cinq bâtimens de guerre d'un rang inférieur. Une flottille suédoise de deux frégates et de deux cutters sortira ces jours-ci de Carlscrone en sciant les glaces. Le roi ne quitte pas Gripsholm; il vient d'appeler auprès de lui le général Tibell qui commandera, en qualité de chef de l'état-major, les mouvemens que les trois corps qui sont, l'un en Scanie, l'autre sur les frontières de la Norwège, et le troisième près d'Orebro, seront dans le cas de faire.

DANEMARCK.

Kiel, le 17 mars.

Le courrier qui portait la déclaration de la Russie à la Suède, a été obligé de faire le détour du golphe de Bothnie; ce qui a retardé sa marche. Cette dernière sommation n'a pas déterminé le roi de Suède à changer de sentimens. Le même courrier était chargé d'une lettre de l'impératrice pour sa sœur. Cette lettre était remplie de sentimens affectueux et d'exhortations qui n'ont pas touché le roi. La reine s'est jetée à ses pieds, en le suppliant de revenir à des dispositions commandées par de si pressans intérêts. Le roi l'a repoussée et s'est éloigné sans vouloir l'entendre. La proclamation adressée par le général Buxhowden aux habitans de la Finlande suédoise, dans laquelle ce pays est considéré comme étant dès à présent province russe, a porté le roi aux violences auxquelles il s'est livré, et dont tous les Suédois gémissent.

La crainte de voir beaucoup de personnes compromises si l'on s'empara de tous les papiers du ministre de Russie dont on a déjà mis les archives sous le scellé, les nouvelles invasions dont on est menacé tant du côté du Danemarck que de la Norwège, ainsi que la certitude que l'on a que les Russes, en s'emparant de Lowisa et de Helsingfors, ont dû se rendre maîtres des deux tiers de la flotille de galeres suédoises, ont causé une si grande fermentation à Stockholm, qu'on y demande à haute voix la convocation d'une diète, et qu'un parti qui paraît prendre pour chef le duc de Sudermanie, s'augmente chaque jour, et peut devenir très-dangereux pour le roi.

Le moment est arrivé où le Danemarck, se conformant à ses intérêts politiques, et voulant prendre sa revanche de l'assistance donnée aux Anglais après l'attaque de la Suède, opérera efficacement de son côté. Déjà on a défendu, sous peine de mort, toute communication avec la Suède. Le comte de Moltke a été rappelé de Stockholm, et la déclaration de guerre ne peut pas tarder à paraître.

M. Netzel a été arrêté à Copenhague; le baron de Taube, qui venait d'y arriver le soir du 12 courant, n'aura vraisemblablement point de passeports avant que la mission danoise soit revenue de Stockholm, où tous les ministres étrangers s'attendent à éprouver le même sort que M. d'Alopeus. Le baron de Bender, qui est ici, craint beaucoup pour son frère, qui est chargé d'affaires de la cour de Vienne, en Suède, et qui doit avoir adressé au baron d'Ehrenheim, des notes assez vives à l'appui de la cause commune.

On apprend de Copenhague que le capitaine Jessen y est arrivé heureusement de Norwège, avec le vaisseau de ligne, le Prince Christian. Il n'a rencontré aucun vaisseau ennemi, et il confirme que l'escadre anglaise stationnée près de Gothembourg, est prise par les glaces. Le vaisseau de ligne la Louise-Auguste, qu'on a confié au commandeur Küger, est déjà en rade. On réunit ainsi à Copenhague des moyens suffisans pour couvrir la descente. Le nombre des vaisseaux rassemblés est tel, qu'il suffit pour faire passer à-la-fois 15 à 18.000 hommes. On construit une grande quantité de nouvelles chaloupes canonnières, qui sont pour la plupart finies. L'hiver, qui est jusqu'à présent fort extraordinaire, favorise la descente. Il gèle et dégele alternativement d'un jour à l'autre; ce qui est très-bon pour passer les Belts et le Sund, et ne permet point à une flotte étrangère de s'aventurer dans le Cattegat. On prétend que la descente s'effectuera le 2 avril, époque mémorable qui ne manquerait pas d'exciter les Danois à la vengeance; et qu'en même tems qu'on descendrait du côté de la Suède, dix mille hommes de troupes norvégiennes entreraient en Suède.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 22 mars.

Le journal de cette ville contient plusieurs piéces officielles publiées par la cour de Danemarck, à l'occasion de la guerre contre la Suède.

La première est une ordonnance, du 4 de ce mois, qui prescrit les mesures nécessaires à prendre à l'égard des Suédois domiciliés en Danemarck et en Norwège. Cette ordonnance fait une loi à tous les individus suédois, de se présenter, dans l'espace de trois jours, devant les tribunaux des districts où ils sont domiciliés. Il sera mis arrêt sur toutes les propriétés suédoises, ainsi que sur les vaisseaux et les marchandises qui appartiennent à la couronne de Suède ou à ses sujets, d'après la loi du 9 septembre 1807, et l'on se conduira à l'égard des lettres de change tracées ou endossées, selon l'ordonnance du 16 octobre de la même année.

D'après une autre ordonnance, toute communication entre les Etats danois et suédois, est défendue sous les peines prononcées par les réglemens du 30 octobre 1807. Le roi déclare valables les lettres de marque accordées contre tous les ennemis de l'Etat, en conformité du réglemant du 14 septembre 1807. Il est enjoint aux corsaires, conformément audit réglemant, de s'emparer des bâtimens appartenant à la couronne de Suède ou à des sujets suédois.

En vertu d'une résolution du 12, tout individu qui, après la publication de cet avis, oserait se rendre des côtes du Danemarck sur celles de Suède, ou transporter en Suède des voyageurs, des lettres et des marchandises quelconques, aura encouru la peine de mort. Les bateaux ou navires qui viendraient de Suède, pourront débarquer les voyageurs; mais il sera notifié à ceux-ci qu'ils ne pourront plus retourner, et les bâtimens seront renvoyés sans communiquer avec la côte. Il est encore sévèrement défendu d'envoyer des lettres en Suède par ces bâtimens.

(Gazette de France.)

SUISSE.

Lausanne, le 26 mars.

Le petit conseil du canton de Vaud a donné sa sanction à un réglemant composé de 174 articles pour le collège académique de Lausanne; il doit être en vigueur depuis le 1^{er} février. On

pris pour base, en le rédigeant, la loi du 3 mai 1806, dont tous les journaux vanterent dans le tems la sagesse.

— La Société d'émulation de Lausanne a proposé deux prix, l'un de 60 et l'autre de 80 fr., argent de Suisse, pour la fabrication du sucre d'érable. Elle y a été déterminée par les essais de M. Dufour, dont les journaux ont déjà parlé. Les concurrents doivent être citoyens du canton, et le sucre qu'ils présenteront devra avoir été tiré des érables du pays (*acer pseudoplatanus*). Le terme des envois est fixé au 1^{er} mai. On ne peut envoyer moins de dix livres de sucre brut, qui resteront à la Société. On y joindra un procès-verbal détaillé de sa fabrication. Les prix seront décernés le 1^{er} juin.

— MM. de Salis et de Steinmuller continuent à publier leur ouvrage périodique, connu sous le titre d'*Alpina*, et très-estimé. Le troisième volume vient de paraître à Winterthur. On y distingue deux morceaux très-intéressants : une description topographique-économique de la Haute-Engadine, par le capitaine Bausi, et celle de la commune de Sigriswyl, dans le haut pays (Oberland) de Berne, par le curé Kuhn. Les botanistes y trouveront aussi avec plaisir la description d'environ cinquante plantes des Alpes, la plupart très-rares, et dont plusieurs étaient même inconnues. (Publiciste.)

INTÉRIEUR.

Gènes, le 23 mars.

Extrait d'une lettre écrite par l'inspecteur de Levante, en date du 18 mars 1808, à M. le directeur de Gènes.

Hier, sur les trois heures de l'après-Midi, parut devant la plage de Levant une frégate anglaise; j'ai donné aussitôt l'ordre aux préposés de se rendre tous, avec leurs armes et munitions, au corps de garde; invitation faite en même tems aux employés des bureaux de m'y suivre.

Sur les quatre heures, la susdite frégate détacha trois chaloupes, montées d'environ de 30 hommes, qui se dirigèrent sur les écueils de la Pria, où était amarrée la polacre française la *Conception*; une vive canonnade s'engagea entre notre fort et l'ennemi. Je fis embusquer tout le détachement et quelques braves qui nous avaient suivis, derrière les rochers situés au bas de notre petit corps de garde du Levant; et à une portée de pistolet de la polacre que nous voulions défendre. La frégate, pendant cet intervalle, faisait un feu aussi vif que nourri pour protéger ses trois chaloupes qui allaient en avant. Dès qu'elles furent arrivées à une portée de fusil de nous, nous nous occupâmes de part et d'autre, et dura une bonne demi-heure. La première chaloupe vint d'abord se réfugier derrière la proue de la polacre, pour se mettre à l'abri de notre feu, et fut ensuite obligée, ainsi que les deux autres, de prendre chasse vers la frégate que nous vîmes cingler vers le Levant, et qui n'a plus reparu. On présume que les Anglais ont perdu 25 hommes. Grâce à notre heureuse position, nous n'avons eu personne de blessé ni de mort. On a trouvé dans le pays des boulets de 18, et de la mitraille dans les maisons, qui n'ont endommagé que les vitres et les toits des maisons.

Strasbourg, le 27 mars.

Nous avons ressenti ici aujourd'hui, à 5 heures et demie du matin, une forte secousse de tremblement de terre; mais elle a très-peu duré, et n'a causé aucun accident. La commotion a cependant fait chanceler de très-gros meubles dans les appartemens, et en a renversé d'autres moins bien établis sur leur base. Le tems était calme, le ciel seulement était couvert.

Paris, le 31 mars.

Tous les différends qui existaient entre la France et la régence d'Alger depuis l'élevation du nouveau dey sont terminés. Les Génois ont été reconnus comme Français, les Italiens comme amis. Les esclaves génois et italiens dont l'état suit ont été relâchés et sont arrivés à Marseille. Le sieur Dubois Thainville, chargé d'affaires de France, a montré beaucoup de zèle dans cette affaire, et a couru souvent des dangers.

Etat des esclaves délivrés par M. Dubois-Thainville, consul-général, chargé d'affaires de France près le dey et la régence d'Alger, en vertu des ordres de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, et Protecteur de la Confédération du Rhin, embarqués sur le navire algérien, I tre Fratelli, commandé par le reys Benyaoud, algérien.

La *Vergine del Carmine*.

Jean-Baptiste Monti, de Bonifaccio, patron.
Louis Tomasich.
Jean-Baptiste Monti.

Charles Bavière.
Paul-François Rosani.
Augustin Monti.

Il *San-Pietro*.

Michel Dominici, du cap Corse d'Érsa, patron.
Barthelemi Grino.
Pascal Fremesano.
Dominique Fremesano.
Gaétan Loffredo.

Il *Santo-Antonio*.

Jean Sussone, de Caprara, patron.
Nicolas Giovanettu.

Lo *Spirito-Santo*.

Ange Annuncio, de Final, patron.
Barthelemi Dessia.
Jean-Baptiste Giudice.
Alex. Arsetto.
Baptiste Bardocrino.
François Finocchio.
Jean Corvo.
Santin Giusto.
Paul Gaiviso.
François Maglione.
Jérôme Fornaro.
Joseph Annuncio.
Antoine Maschi.

La *Madona del Carmine*, portant le pavillon de Jérusalem.

Félix Schenoni, de Saint-Martin d'Arbasso, Etat de Gènes, patron.
Joseph Origone.
Jean Suezza.
Christophe Castagnetto.
Antonio Gilbert, mahonnais, remis à M. le consul d'Espagne, sur sa demande.
Benjamin Pontus, de Rouen.
Joseph Berrier, de Grenoble.
Pierre Chaigneau, de Langon.
Jean Gahé, de Philadelphie.

Le *Carlo Felice*, ayant expéditions françaises, pris avec pavillon sarde.

Jean-Joseph Audibert, de Marseille, capitaine.
Barthelemi Melicelli.
Ange Giambelich.
André Jeanseume.
Jean Graïen.
Guillaume-Laurent Molton.
Ignacé Zucca.
Pierre Peruschi.
Antoine Bollet.
Nicolas Costa.
Thomas *Mussina*.

La *Maria Gaëtana*, felouque napolitaine, prise avec passeport français, employée pour le service de l'arsenal de Toulon.

Saverio Mattei, de Gaète, patron.
Aniello Ambrosino.
Giuseppe Scott.
Giacomo Antonio Scarnichi.
Giuseppe d'Acquila.
Tobia d'Acquila.
Nicola Sighenzi.
Felippo Leone.
Benedetto Buonomo.
Francesco Molino.
Maria Angiola Mattei.
Angiolista Mattei.

Il *Santo Michele*, felouque romaine, munie d'un passeport français, et employée au transport des vivres pour l'armée française dans le royaume de Naples.

Michele Lanciani, de Civita-Vecchia, patron.
Pietro-Erasmo Patricone.
Salvatore Paulino.
Vincenzo Camilieri.
Francesco Demagna.
Salvatore Camilieri.
Francesco Zamitti.
Giuliano Scott.
Vincenzo Zamitti.
Vincenzo Vignola.

La *barque coraillere* Jesus et Marie.

Benoit Lago Marcina, de Rapallo; patron.
Jean-Bte. Gugliermi.
Joseph Sarano.
Marc Reggi.
Barthelemi Lago Marcina.
Michel Solari.
Dominique Lago Marcina.
Erasmus Bernardi.
Jérôme Pentola.
Thomas Chighizzola.

La *barque coraillere* la Madone de Lorette.

François Roccatagliata, de Rapallo, patron.
Jean-Baptiste Vacca.

Michel-Ange Luari.
Nicolas Costa.
Jean-Baptiste Solaro.
Antoine Picasso.
Nicolas Solari.
Ange Solari.
André Solari.

La *barque coraillere* la Sainte-Thérèse.

Jean-Baptiste Onetto, de Rapallo, patron.
Benoît Onetto.
Nicolas Costa.
Philippe Costa.
Baptiste Merillo.
Pierre Aratto.
Laurent Canepa.
Ange Barello.
Gaetan Solaro.
Pascal Capello.

Passagers à bord d'un bâtiment sarde pris par un corsaire algérien.

Gaetan Baglino, d'Alasio.
Martin Campodonico, de Bogliasco.

Faisant partie de l'équipage d'un corsaire sarde, et pris à bord d'un bâtiment marocain capturé par ledit corsaire.

Ferdinand Belgrano, d'Onelle.
Louis Bartolotti, de Savone.
François Bigio, de Novi.
Jean-Baptiste Baozi, de Ste.-Marguerite.
Paul Montano, de Quinto.

Le R. P. Philibert Pozzetti, capucin, de Ceva, département de Montenotte, pris sur le bâtiment portugais *O Anjo do Senhor*, allant au Brésil, et destiné pour une mission dans les Indes.

Total des esclaves délivrés (1) 106

(1) De ces 106 individus, 103 seulement ont été embarqués, l'Espagnol mentionné ci-dessus ayant été remis au consul de S. M. C. sur sa demande.

Esclaves rachetés de leurs propres deniers et embarqués sur le même bâtiment.

Pascale Amatore, napolitain.
Francesco Porcelli, *idem*.
Pietro-Giacomo Porcelli, *idem*.
Vito Carozza, *idem*.
Antonio Tagliafico, de l'île de Saint-Pierre en Sardaigne.

Total 111

Alger, le 10 mars 1808.

Certifié véritable,

Le consul-général, chargé d'affaires de S. M. l'EMPEREUR ET ROI, à Alger.
DUBOIS-THAINVILLE.

DECRETS IMPERIAUX.

Un décret rendu par S. M. I. et R., le 25 mars 1808, contient les dispositions suivantes:

Art. 1^{er}. Les places d'avoués à Paris, et celles de greffiers près nos cours, tribunaux et justices de paix, qui viendront à vaquer d'ici au 1^{er} janvier 1815, seront accordées à ceux des avoués ci-après dénommés, qui perdent leur état en conséquence de notre décret de ce jour, et contre lesquels aucune plainte ne nous est parvenue:

Du tribunal de première instance:

Aviat.
Bagault.
Bazin.
Boivin, jeune.
Boussiere.
Brunot.
Chaslin, jeune.
Choel.
Choslin.
Contant.
Corbin.
Dassonvillers.
Debruges.
Delhomel.
Desbois.
Desétangs.
Devercy.
Dourif.
Duparc.
Duquenel.
Duvant.
Favier.
Foignet.
Gaillon.
Grandjean, l'aîné. (Pierre-Anselme).
Guerignon.
Jacquotot.
Joly.
Lacan.
Lanthenois.

Launoy-la-Creuse.
Laurent (François).
Leclerc.
Legendre.
Lesieur.
Lobjois.
Maigret.
Maris.
Martin Saint-Sémere.
Pomageot.
Poujol.
Prague.
Templier.
Remy.
Trecourt.
Vains-Laszussay.

De la cour de justice criminelle :

Delorme.
Roussial.

1. Notre grand-juge ministre de la justice nous fera un rapport sur chacun des 37 avoués qui ont été portés sur les listes mises sous nos yeux comme n'ayant donné lieu, de la part du public qu'à quelques plaintes légères, afin que ceux dont la probité et les lumières seront reconnues, obtiennent de nous un emploi qui les dédommage de la perte de leur état.

3. Quant à ceux qui, selon les notes transmises par les différens officiers de nos tribunaux, ont donné lieu à des plaintes graves, ils seront écartés de toutes fonctions judiciaires.

4. Toutes les fois que notre grand-juge ministre de la justice nous proposera de nommer à des places d'avoués à Paris, ou de greffiers près nos cours, tribunaux et justices de paix, il nous fera connaître, ou que les avoués auxquels il est dans notre intention d'accorder des emplois en exécution des articles 1 et 2 du présent décret, sont placés, ou que les emplois alors vacans, ne sont point à leur convenance.

Un décret rendu par S. M. I. et R., en son palais de Saint-Cloud, le 30 mars 1808, contient les dispositions suivantes :

1. Il sera formé dans notre bonne ville de Paris, un marché et un entrepôt franc pour les vins et eaux-de-vie dans les terrains situés sur le quai-Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard.

2. Les vins et eaux-de-vie conduits à l'entrepôt conserveront la facilité d'être réexportés hors de la ville, sans acquitter l'octroi.

3. Cette exportation ne pourra avoir lieu que par la rivière, ou par les deux barrières de Bercy et de la Garre.

Dans ce dernier cas, les transports devront suivre le quai et sortir en deux heures.

4. Les vins destinés à l'approvisionnement de Paris n'acquitteront les droits d'octroi qu'au moment de la sortie de l'entrepôt.

5. L'entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin.

6. Notre ministre de l'intérieur nous soumettra, d'ici au 1^{er} juin, l'aperçu des dépenses que pourrait exiger l'achat des terrains, et les devis des constructions à faire.

7. Le tarif des droits à percevoir pour la location des abris et pour le séjour des vins sur l'emplacement découvert de l'entrepôt, sera réglé d'après l'évaluation des dépenses indiquées à l'art. précédent, et de manière à procurer un revenu de six pour cent, sur le capital employé à ces dépenses.

8. Une compagnie d'actionnaires pourra être admise à traiter et à se charger des dépenses susdites, sous la jouissance du produit des droits qui auront été réglés par nous.

9. A compter de l'époque de l'ouverture de l'entrepôt, les vins arrivant à Paris ne pourront plus stationner à Bercy, à la Rapée et sous le quai Saint-Bernard.

10. L'entrepôt et les abris qu'il contiendra seront sous la clef de la régie de l'octroi municipal.

Un règlement déterminera les heures auxquelles les marchands et les acheteurs seront admis au marché de l'entrepôt.

11. Un règlement particulier déterminera également les formes et les règles à établir pour l'entrée des vins et eaux-de-vie, à l'entrepôt, leur sortie, leur surveillance et leur conservation.

12. Ces réglemens, rédigés par le conseiller-d'état préfet du département de la Seine, seront soumis, avec l'avis du conseiller-d'état directeur général des droits réunis, à l'approbation de notre ministre des finances.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Plusieurs voyageurs éprouvent des retards, quelques-uns même sont arrêtés sur leurs routes, parce qu'ils ne sont pas munis des passeports prescrits par la loi. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes des difficultés et des désagrémens auxquels ils se trouvent ainsi exposés, puisque le décret qui ordonne l'uniformité des passeports est clair et précis, et d'une exécution aussi facile qu'avantageuse pour la sûreté générale.

Ce décret, en date du 18 septembre dernier, ordonne que les passeports accordés pour voyager dans l'intérieur de l'Empire ou pour en sortir, tant aux Français qu'aux Étrangers, ne pourront être délivrés que sur un papier uniforme que le ministre de la police générale a été chargé de faire fabriquer et de distribuer aux autorités compétentes.

Tout passeport délivré sur un papier différent est nul, de quelque signature ou visa qu'il puisse être revêtu; et les autorités locales doivent en arrêter le porteur qui encourt par cette contravention les peines prononcées par les lois des 18 mars 1792 et 10 vendémiaire an 4, contre les individus qui voyagent sans passeports.

Le même décret a réglé qu'il ne pourra être payé pour chaque passeport pour tous frais, y compris ceux de fabrication et de timbre, que la somme de deux fr., et que tous les visa seront donnés gratuitement.

LOTÉRIE IMPÉRIALE.

Tirage de Lyon, du 29 mars.

12. 35. 771. 59. 72.

VARIÉTÉS. — ART THÉÂTRAL.

Sur mesdemoiselles Dumesnil et Clairon.

On ne sera point étonné de voir réunies, dans le même éloge, deux actrices célèbres dans le même genre et à la même époque.

Je m'attacherai moins aux détails de leur vie privée, qu'aux anecdotes tendantes à fixer les traditions théâtrales, d'après leur propre expérience et les conseils des auteurs dramatiques qui leur ont confié des rôles. Ce que je vais écrire est en grande partie le résultat de mes conversations avec des gens de lettres, des amateurs et des actrices, dignes d'apprécier les deux rivales tragiques.

Molé, ce comédien irréparable, lut au Lycée, aujourd'hui l'Athénée des Arts, vers la fin de l'an 3, un éloge de mesdemoiselles Dumesnil et Clairon, qui, sous le rapport de l'art sur-tout, obtint de justes applaudissemens. Quelqu'un lui ayant demandé alors un traité sur la tradition théâtrale, il répondit que mademoiselle Clairon s'en occupait depuis long-tems dans des Mémoires qu'elle voulait garder manuscrits jusqu'à sa mort.

Ces Mémoires ont été imprimés malgré elle en l'an 7. Outre la vie privée de cette actrice célèbre, qui prouve que la distinction de l'esprit est inséparable de la noblesse du caractère, ils renferment toutes les études qu'elle avait faites pour parvenir à la perfection. C'est en quelque sorte la poétique des rôles de son emploi.

Son livre mériterait des éloges sans restrictions, si l'on n'y voyait pas éclater sa partialité contre mademoiselle Dumesnil, avec d'autant moins d'excuse, que celle-ci lui a toujours rendu justice. La gloire de la reine de Carthage (1) n'a jamais troublé le repos de la bonne Dumesnil (2), qui du moins en cela s'est rendue supérieure à sa rivale.

L'éditeur des prétendus Mémoires de mademoiselle Dumesnil s'est attiré de plus grands reproches, en publiant une diffamation plutôt qu'une réfutation des Mémoires de mademoiselle Clairon (3). Dans un volume d'injures où le style est aussi négligé que la vraie poétique du théâtre, l'auteur revient toujours à son principe favori, qu'il faut s'abandonner à la nature.

C'est vouloir établir dans les arts une doctrine relâchée. On devrait au contraire insister sur les

(1) On désignait ainsi mademoiselle Clairon, parce que dans la société elle gardait l'attitude et la voix royale de Didon. Elle n'abdiquait qu'au boudoir.

(2) Voltaire ne l'appelait pas autrement. Elle était au théâtre comme chez elle, tandis que sa rivale était chez elle comme au théâtre.

(3) Il aurait dû suivre l'exemple de M. l'Hospital, dans sa lettre à mademoiselle Clairon; la politesse des expressions y égale la justesse des critiques.

études multipliées qui perfectionnent les dons naturels. Le talent s'agrandit par les obstacles, la difficulté est une dixième Muse.

Mademoiselle Clairon, dans ses Mémoires, tourne en ridicule la distinction de l'art et de la nature. En effet, le comble de l'art est d'avoir un jeu naturel. Elle remarque fort bien qu'elle n'est ni Electre, ni Aménaïde, ni Viriate, qu'Orreste n'est point son frère, Tancrede son amant, Sertorius son héros, et que l'art doit disparaître au point de remplacer la nature.

On sait que jouant un jour le rôle d'Atiane (dans la scène où elle cherche, avec sa confidente, quelle peut être sa rivale), à ce vers :

Est-ce Mégiste, Egle, qui le tend infidèle ?

elle vit un spectateur qui, les yeux en larmes, se penchait vers elle, en criant d'une voix étouffée : c'est Phèdre, c'est Phèdre. Voilà bien le cri de la nature qui applaudit à la perfection de l'art.

Le rôle d'Eriphile, dans Iphigénie, regardé comme un des plus subalternes du théâtre, avant mademoiselle Clairon; joué par elle, devint un des plus saillans de la pièce. On ne pouvait mieux nuancer, dans ce rôle si difficile, la dissimulation, l'amour et la jalousie. Qui fera jamais ressortir comme elle le contraste des deux sentimens exprimés dans ces beaux vers :

J'entraî dans son vaisseau, détestant sa fureur,

Et toujours détournant ma vue avec horreur.

Je le vis... Son aspect n'avait rien de farouche,

Je sentis le reproche expirer dans ma bouche;

Je sentis contre moi mon cœur se déclarer;

J'oubliai ma colère, et ne sus que pleurer.

Un des rôles les plus brillans de mademoiselle Clairon était celui d'Aménaïde, dans Tancrede. D'après la tradition qu'elle en a donnée, elle y développait tout ce que, chez les peuples républicains, la fierté d'un être libre, la rigidité des mœurs, l'amour des lois, de l'ordre et de l'humanité peuvent inspirer de vertus, de fermeté, de courage dans l'âme passionnée d'une jeune fille. Au sortir d'une représentation de cette tragédie, M. Naigeon se trouvant avec elle chez d'Alembert, la complimenta sur la manière dont elle avait dit : *Eh bien, mon père!* Elle répondit modestement qu'elle était bien sensible à cet éloge; mais qu'elle n'avait dit ce passage à son gré, que la première fois qu'elle avait joué le rôle d'Aménaïde; et d'Alembert fut du même sentiment.

Mademoiselle Gaussin avait joué, avec succès, Rodogune, et en avait fait une femme tendre; c'était encore la jeune et belle Zaire; mademoiselle Clairon rétablit le caractère du rôle, et le joua en femme altière et cruelle, étonnée et mécontente de se trouver sensible. En forçant les spectateurs de l'applaudir, elle prouva que c'est aux bons acteurs à former le public.

Voltaire admirait surtout dans mademoiselle Clairon un entretien de scène continu, un jeu muet du plus grand effet. Dans la Pénélope de l'abbé Genest, qui n'eut de succès que par elle, son jeu muet, comme nous l'apprend Marmontel, fit d'un défaut de vraisemblance, insupportable à la lecture, un tableau théâtral de la plus grande beauté. « Ulysse parle à Pénélope sous le nom d'un étranger. Le poète, pour flatter la reconnaissance, a obligé l'actrice à ne pas lever les yeux sur son interlocuteur; mais à mesure que mademoiselle Clairon entend cette voix, les gradations et la surprise de la joie et de l'espérance, se peignent sur son visage avec tant de vivacité et de naturel, le saisissement qui la rend immobile tient le spectateur lui-même dans une telle suspension, que la contrainte de l'art devient l'expression de la nature. »

On peut regarder mademoiselle Clairon comme la première, et peut-être la seule avec Le Kain, qui ait possédé le rire tragique. Nulle n'a mieux fait valoir le couplet d'ironie dans Hermione. Quant à Le Kain, dans Nicomède, c'était l'ironie du lion.

Le théâtre a la double obligation à cette grande actrice, d'avoir établi la vérité du costume, et sur-tout de la déclamation, bien plus difficile que le costume. Avant elle, nos tragédies étaient plutôt psalmodiées que déclamées. A ce propos, je vais rapporter une anecdote très-curieuse et peu connue.

« Le jour d'une représentation d'Iphigénie, en 1753, pendant que mademoiselle Clairon jouait le rôle d'Eriphile, le marquis d'Amézag, neveu de M. de Maurepas, répétait un menuet qu'il devait danser le soir même. Il s'aperçut que chaque pas de menuet commençait et finissait exactement avec chaque hémistiche déclamé par mademoiselle Clairon. Il n'eut rien de plus pressé que de dire à l'actrice, dans l'entr'acte, qu'elle avait un charmant organe pour faire danser. Piquée de la plaisanterie, elle sentit le ridicule de donner constamment aux vers le même repos, et un rythme uniforme qui la forçait à des inflexions de voix extrêmement monotones.

« M. de Maurepas avait alors une pleurésie dont on ne croyait pas qu'il revînt. Le duc de Gontault, qui fut le voir après le spectacle, cherchant à l'amuser, lui racontait la plaisanterie que son neveu avait faite à mademoiselle Clairon, lorsque M. d'Amézag entra. Ayant vu rire son oncle, et d'après le désir qu'il témoigna, il ouvrit les rideaux du lit, et se mit à faire quelques pas de menuet, en déclamant, à la manière de mademoiselle Clairon, les mêmes vers qu'elle venait de réciter.

« M. de Maurepas trouva la chose si originale et si burlesquement représentée, qu'il parut d'un grand éclat de rire, poussa un grand cri, et en même temps l'abcès qui l'étouffait, creva. »

Ainsi la même plaisanterie sauva la vie d'un ministre, et réforma la déclamation théâtrale.

On a souvent comparé mesdemoiselles Clairon et Dumesnil, quoique toutes les deux fussent incomparables. La vérité du parallèle se réduit à dire que la première de ces actrices était à la seconde ce que Racine est à Corneille.

Au nom de mademoiselle Dumesnil, on se rappelle ces dons précieux de la nature unis aux connaissances de l'art, cette sensibilité profonde, cette chaleur énergique, en un mot ce *vis tragica* que jamais actrice n'a peut-être possédé au même degré.

Je commencerai par citer sur mademoiselle Dumesnil, pour la vérité du jeu, une anecdote tout-à-fait analogue à la première que j'ai citée sur mademoiselle Clairon.

Un jour, dans le rôle de Cléopâtre, au cinquième acte, lorsqu'après toutes ses horribles imprécations, et prête à expirer dans sa rage, elle dit :

Je maudrais les dieux, s'ils me rendaient le jour,

un vieux militaire, placé au balcon, précisément derrière elle, lui donna dans le dos un grand coup de poing qu'il accompagna de cette exclamation : *Va, chienne, à tous les diables*. Ce trait de délire, qui interrompit le spectacle et l'actrice, n'empêcha pas celle-ci, après la pièce, d'en savoir gré à l'officier, comme de l'éloge le plus flatteur qu'elle eût jamais reçu dans ce rôle.

Personne n'ignore quelle juste célébrité elle s'est acquise dans le rôle de Mérope. Lorsqu'on répéta cette pièce pour la première fois, Voltaire reprochait à cette actrice de ne pas employer assez de force et de chaleur en invectivant Polyphonte. *Mais il faudrait avoir le diable au corps*, dit-elle, *pour arriver au ton que vous voulez me faire prendre*. — *Eh! vraiment oui, mademoiselle, c'est le diable au corps qu'il faut avoir pour exceller dans tous les arts*. *Oui, oui, sans le diable au corps, on ne peut être ni bon poète, ni bon comédien*.

On lit dans une note de l'écrit sur la *Déclamation*, par Hérault de Séchelles, cette autre anecdote que j'abrege :

D'Alembert avait le talent d'imiter à un degré de perfection qu'on aura peine à croire. Un jour, chez le marquis de Lomellini, envoyé de Gènes, où il avait été invité à dîner avec mesdemoiselles Gaussin et Dumesnil, il imita ces deux actrices au point de rendre l'illusion complète. Quand ce fut le tour de mademoiselle Dumesnil, elle prit une attitude imposante, mais qui n'en imposa point à l'imitateur. Il commence, on est attentif. A peine avait-il dit sept à huit vers, que l'actrice s'élança de son siège, en criant : *Ah! voilà mon bras gauche, mon maudit bras gauche! Il y a dix ans que je travaille à en corriger la roideur, et je n'ai pu encore y parvenir*. *Ah! Monsieur, je vous promets de faire de nouveaux efforts pour en venir à bout. Mais aussi vous ne pouvez me refuser de me donner vos conseils*.

Les deux anecdotes précédentes apprennent aux acteurs que les gens de lettres sont leurs vrais conseillers, comme les auteurs dramatiques sont leurs vrais maîtres.

Les rôles de Mérope, de Clytemnestre, de Léontine, de Phèdre, d'Agrippine, de Sémiramis et d'Athalie, paraissent avoir été créés par mademoiselle Dumesnil, tant elle se pénérait, dans chacun, de l'esprit, de l'âme et des passions du personnage. Sans être jamais la même, c'était toujours elle, c'est-à-dire, ce que toute autre qu'elle ne pouvait être.

On ne se rappelle encore ému en se rappelant de quel ton elle disait dans *Mérope* :

Eh bien! cet étranger, c'est mon fils, c'est mon sang.

Avec quelle énergie, s'élançant rapidement entre Egisthe et les soldats de Cresphonte, elle s'écriait :

Barbare! il est mon fils.

Quelle expression tragique elle donnait dans *Iphigénie*, à ce vers :

Non, je ne l'aurai point amenée au supplice.

Quelle énergie terrible à ceux-ci, dans le rôle de Phèdre :

Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue!

Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale.

La personne à qui je dois cette tradition des rôles de mademoiselle Dumesnil, ajoute qu'il était impossible de mettre plus de naturel et d'ensemble, de finesse et de profondeur dans les scènes de Léontine cachant au tyran Phocas le secret qu'il veut pénétrer; d'Agrippine retraçant à Néron ce qu'elle a fait pour lui; et sur-tout d'Athalie interrogeant le jeune Eliacin. On ne pouvait, sans frémir, l'entendre prononcer les derniers mots de cette scène d'Athalie :

J'ai voulu voir, j'ai vu.

C'est par des sacrifices considérables que cette célèbre tragédienne faisait ressortir certaines parties de ses rôles. Les vers où elle portait les plus grands coups étaient débités du ton de la conversation ordinaire; mais ils avaient été précédés d'une diction énergique, ou d'une pantomime expressive.

Ainsi, en prononçant ces quatre vers du songe de Sémiramis :

Dans ces moments de paix qui m'avaient consolée,
Le ministre de mort est reparu soudain,

Tout dégouttant de sang, et le glaive à la main...

Je crois le voir encor, je crois encor l'entendre,

elle éprouvait aux trois premiers vers une impression de terreur très-profonde, et ses yeux, comme fixés sur un point, semblaient voir le fantôme, sa voix et ses mains tremblaient; sa pantomime avait tant de vérité, que tout le monde voyait le fantôme comme elle; et alors elle ajoutait du ton le plus naïf et le plus simple :

Je crois le voir encor, je crois encor l'entendre.

Ce vers parlé devenait terrible, et les spectateurs se représentaient la victime elle-même sous la main du spectre.

Lorsque le célèbre Garrick vint à Paris, en 1765, on lui demanda quels étaient les acteurs et les actrices auxquels il trouvait le plus de talent. *Parmi les hommes*, répondit-il, *c'est Le Kain, Carlin et Prévile; et parmi les femmes, mesdemoiselles Dumesnil, Dangeville et Arnould; quant à mademoiselle Clairon, elle est trop actrice*.

Cette anecdote est rapportée par l'éditeur suspect des Mémoires de mademoiselle Dumesnil. Pour être juste, j'opposerai à ce jugement de Garrick sur mademoiselle Clairon, le quatrain qu'il lui adressa, en 1765, après l'avoir vue douze ans auparavant dans un premier voyage qu'il avait fait en France :

J'ai prédit que Clairon illustrerait la scène.

Et mon espoir n'a point été déçu :

Elle a couronné Melpomène;

Melpomène lui rend ce qu'elle en a reçu.

Au reste, le Roscius de l'Angleterre nous a laissé sur mesdemoiselles Dumesnil et Clairon un jugement en forme de parallèle, qu'on lit dans une lettre de M. Noverre à Voltaire, et par lequel je terminerai cet éloge.

« Si différents chemins mènent à la fortune, différentes routes peuvent également conduire à la célébrité. J'aime les talents de mademoiselle Clairon, et je les admire d'autant plus que je crois qu'ils lui ont coûté infiniment de peine à acquérir. Elle ne doit à la nature que la beauté de son organe, tout le reste appartient à l'art. Elle a celui de se calquer sur mademoiselle Dumesnil, sans la copier servilement. J'ajouterai que son modèle était l'amie et la confidente de la nature; que rien n'était étudié chez elle; que tout, jusqu'à son désordre, était sublime; et que mademoiselle Clairon, à l'aide de l'esprit et de l'art, est parvenue à s'asseoir à côté de son modèle. »

M. FAYOLLE.

(Extrait des *Quatre Saisons du Parnasse*, Hiver 1808.)

A V I S.

Le 27 avril prochain, à 4 heures du soir, il sera ouvert dans la salle des assemblées administratives, à l'Hôtel-Dieu de Lyon, un concours public pour l'admission des élèves en chirurgie, destinés à faire

(4) Mademoiselle Dumesnil débuta au Théâtre-Français en 1737, et se retira en 1776. Mademoiselle Clairon débuta en 1743, et se retira en 1765. La première est morte à 92 ans; la seconde à 81.

audit hôpital un service triennal de chirurgiens internes.

Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat de l'administration avant le jour indiqué pour le concours. Chacun d'eux, en outre, est invité à présenter, au moment du concours, une pièce d'anatomie pour le cabinet de l'hôpital.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES EXTERIEUR ET INTERIEUR.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam b ^e ...	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$
— Courant...	56 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
Hambourg...	180	179 $\frac{1}{2}$
Madrid eff.	15 80	15 65
— vales.....		
Cadix effec....	15 80	15 65
— vales.....		
Barcelonne eff.		
Lisbonne.....	440 r	450 r
Livourne.....	504	501
Naples.....		
Milan.....	71 18 ^s d. p. 61	71 19 ^s d. p. 61
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ p.	$\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	250	249
Vienne.....	116	
St.-Petersbourg.		
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ p.	$\frac{1}{2}$ p.
Marseille.....	pair.	pair.
Bordeaux.....	pair.	pair.
Montpellier....	p.	p.
Gènes effect....	4 74	4 71
Genève.....		160 $\frac{1}{2}$

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour $\frac{1}{2}$ c. j. du 22 mars 1808	84 fr. 30 c.
Idem. Jouis. du 22 sept. 1808.....	81 fr. 30 c.
Rescrip. pour rachat de rentes fonc.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Act. de la B. de Fr.	1260 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de musique. Aujourd'hui, le Devin de village, et les Amours d'Antoine et de Cléopâtre.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui,

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui, l'Ordre et le Désordre, et... — Mardi, la 1^{re} repr. de Bon Naturel et Vanité, ou la Petite Ecole des Femmes, com. nouv. en un acte en vers.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui, — Demain, au bénéfice de M^{me} veuve Dozainville, l'Opéra-Comique, le Prisonnier, et le Concert.

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Aujourd'hui, Florian, Mincetoff, et Frosine.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Aujourd'hui, le Mariage du Mélo-drame et de la Gaîté, la Tête du Diable, et la Femme médecin.

Cirque Olympique de MM. Franconi fils. Aujourd'hui, Relâche.

Panorama. Les vues d'Amsterdam, et de Boulogne, sont exposées dans les deux rotondes du boulevard Montmartre, depuis dix heures du matin jusqu'à six. — Prix d'entrée, 2 fr. chaque.

Panharmonicon, rue du Lycée, près le Palais-Royal, l'entrée par la Cour des Fontaines, n^o 1^{er}, Concert tous les jours, à huit heures du soir.

Cabinet de physique et de psychagogie de M. Lebreton, rue Bonaparte, abbaye Saint-Germain, n^o 5. Ce Cabinet est ouvert les dimanche, mercredi et vendredi, à sept heures du soir. — Les séances seront alternativement remplies par les expériences sur le vuide, l'électricité, les gaz, et par des jeux hydrauliques. — Prix des places; 5 fr., 3 fr. et 1 fr. 50 c.

Théâtre de la Nouveauté, rue de Grenelle Saint-Honoré, hôtel des Fermes. M. Olivier donnera tous les jours, à huit heures, une représentation. Il doublera de zèle pour mériter les suffrages du public.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine-Michaudière, carrefour-Gaillon. Spectacle aujourd'hui. M. Pierre continue les pièces nouvelles annoncées par les affiches. Ce spectacle ingénieux continue toujours d'obtenir les suffrages du public.